

VD_GERICHTE ZA15.002142 vom 15. Oktober 2015

VD Tribunal cantonal, 2015-10-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZA15.002142

FR: VD_GERICHTE ZA15.002142 du 15 octobre 2015

IT: VD_GERICHTE ZA15.002142 del 15 ottobre 2015

Erwägungen

E. 5

a) Des considérants qui précèdent, il résulte que le recours, bien fondé, doit être admis, ce qui entraîne l'annulation de la décision attaquée sous suite de renvoi à l'intimée pour complément d'instruction avant nouvelle décision. b) Ayant obtenu gain de cause avec le concours d'un mandataire professionnel pour la défense de ses intérêts, la recourante a droit à des dépens (art. 61 let. g LPGA ; art. 55 LPA-VD), qu'il convient de fixer à 2'000 fr. T.V.A. comprise. Le présent arrêt sera rendu sans frais (art. 61 let. a LPGA; art. 45 LPA-VD).

- 27 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.